

Arrêté n° 2025/145
PORTANT LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU
GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
ANNÉE 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment les articles 5 et 6,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu l'arrêté n° 2024-083 du 7 août 2024 portant modification des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant que l'absence de quotas d'accès permet à tous les agents proposés, remplissant les conditions statutaires et dont la valeur professionnelle le justifie, d'être inscrits sur la liste d'aptitude pour la promotion interne d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de l'année 2025,

Considérant les propositions émanant des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne est établie au titre de l'année 2025 comme suit :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| - Monsieur Cédric AUJOURDANNE | - Monsieur Fabrice IMBERT |
| - Monsieur Jérôme AUVIN | - Madame Peggy INGRAND |
| - Madame Martine AZILE | - Monsieur Aurélien LAURENT |
| - Monsieur Franck BERLAND | - Monsieur Laurent PELTIER |
| - Monsieur David BOJANOWSKI | - Monsieur Davy PHEMOLANT |
| - Monsieur Laurent BOUCHET | - Monsieur Philippe RICOLLEAU |
| - Madame Alexia BRUGIER | - Madame Sandrine SAUZE |
| - Madame Christelle COLLET | - Madame Catherine TERRASSON |
| - Madame Edwige DELAVEAU | VERON |
| - Madame Sylvie ECALLE | - Monsieur Jean-François THOMAS |
| - Madame Martine GIRET | - Madame Véronique VINCENS |
| - Madame Hélène HEBRAS | - Monsieur Nicolas VRIGNAUD |

ARTICLE 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au 1^{er} décembre 2025, sa durée de validité est de deux ans. L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit sur la liste d'aptitude qui ne serait pas nommé dans un délai de deux ans à compter de la date d'effet de cette liste sera réinscrit pour une troisième année s'il en fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne au moins un mois avant le 1^{er} décembre 2027. Il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande au moins un mois avant le 1^{er} décembre 2028.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet de la Vienne,
- Publiée près des collectivités et établissements publics.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,

Le 26 novembre 2025,

Le Président,

Edouard RENAUD



L'AUTORITE TERRITORIALE :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ou par l'intermédiaire Internet « Télérecours citoyens », accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.
- Transmis au représentant de l'Etat le

AR Prefecture

086-288600232-20251126-20251126-PI6-AR
Reçu le 27/11/2025